



Schéma de passation des épreuves de qualification

Secteur : **SERVICES AUX PERSONNES**


Aide soignant/Aide soignante D3 PQ

1. Le Décret CQ6/CQ7 et CESS/CE6P







Depuis septembre 2010, le Décret qualification est d'application pour l'ensemble des élèves du D3 de l'enseignement qualifiant.

- ⊕ Il concerne les années sanctionnées par un certificat de qualification en lien avec un profil de formation (PF).

Les options D3 TQ : Techniques Sociales et Aspirant(e) en nursing ainsi que les 7P Complémentaires ne sont pas concernées par ce décret.

- ⊕ Le Conseil de classe qui délibère de la réussite de l'année doit tenir compte :
 - ▶ des cours généraux (Formation commune)
 - ▶ **et** de l'ensemble de la formation qualifiante (OBG).
- ⊕ Les épreuves qui vérifient la maîtrise des compétences de la formation qualifiante sont désormais les mêmes pour le Jury qui décerne le CQ6/CQ7 et pour le Conseil de classe qui décide de la réussite de l'année.
- ⊕ Les épreuves de qualification sont obligatoires.
- ⊕ « L'épreuve de qualification devient les épreuves de qualification ». Ces épreuves sont multiples, doivent couvrir l'ensemble des compétences du PF et doivent permettre de vérifier la capacité de l'élève de mobiliser les compétences acquises (épreuve intégrée et/ou réalisation d'un travail). Ces épreuves se répartissent sur le degré (ou sur l'année pour les 7^e).
- ⊕ Le Jury de qualification délibère de la réussite de la Qualification (CQ6/CQ7) sur base de l'ensemble des épreuves de qualification.
- ⊕ Un schéma de passation des épreuves commun à tous les secteurs du qualifiant déposé par la FESeC a reçu l'approbation du Gouvernement (cf. BI septembre 2010). 

Documents de référence

- ⊕ Le Décret qualification du 26 mars 2009. 
- ⊕ La Circulaire 3368 du 30/11/2010. 
- ⊕ Le schéma de passation de la FESeC. 
- ⊕ Les outils d'évaluation de la COE. 
- ⊕ Le profil de formation (PF). 
- ⊕ Les programmes d'études de la FESeC. 

2. Planification du dispositif de qualification

Le dispositif de qualification comporte plusieurs épreuves étalées sur le degré ou sur l'année (7^e).

Ces différentes épreuves de qualification se construisent en **équipe** : professeurs de l'option groupée (OBG) et les professeurs de la formation commune (FC). Si ces derniers ne peuvent être associés à l'ensemble du processus, à tout le moins il est important qu'ils soient informés.

Pour l'élaboration de son dispositif, l'équipe concernée peut se poser les questions suivantes.

- ▶ Quelles mises en situations d'intégration professionnellement significatives (SIPS) pourront être proposées pour couvrir le PF ? Nombre raisonnable (4 à 6) mais suffisant pour couvrir l'essentiel des compétences à maîtriser (CM) du PF.
- ▶ Quelles tâches concrètes proposer ?
- ▶ Quel niveau de difficulté des tâches proposées ?
- ▶ Comment les répartir sur le degré en tenant compte d'un niveau de complexité ou d'autonomie croissant ?
- ▶ Quel contexte ou lieu professionnel pourrait être privilégié pour la certification d'une SIPS ?
- ▶ Quelle pondération donner à chacune des épreuves ? Définir les critères et indicateurs de réussite d'une épreuve (grille critériée).

Il est évidemment intéressant de pouvoir vérifier auprès des membres du jury la pertinence du découpage en lien avec le métier.

Les étapes pour l'élaboration du schéma

En équipe OBG (et FC) :

1. identifier et construire les épreuves certificatives ;
2. planifier les épreuves sur le degré ;
3. déterminer les conditions de réussite par épreuve et pour l'ensemble des épreuves ;
4. définir le type et le nombre de situations formatives pour préparer les élèves aux épreuves certificatives (avec grilles d'évaluation) ;
5. planifier les apprentissages (ressources disciplinaires) en fonction de la répartition des épreuves ;
6. prévoir les remédiations (si nécessaire).

Ce processus suppose un travail d'équipe.

Le dispositif de qualification doit être communiqué aux élèves et à ses parents en début de 5^e année (entrée dans le D3). Le RGE doit être adapté aux modalités de passation de la qualification.

Jury de Qualification

Le Jury de qualification est composé de professionnels représentant le métier, de professeurs de l'option groupée et de professeurs de la formation commune. Il est associé, dans la mesure du possible, aux différentes étapes du processus de qualification lors des épreuves certificatives.

3. Le profil de formation « aide soignant/aide soignante »

Remarque : le PF décrit les fonctions, les activités et les compétences du métier d'aide soignant/aide soignante et ces fonctions ne sont pas un découpage du métier en tâches ou situations professionnelles.

Fonction 01 Établir une relation appropriée, communiquer avec le bénéficiaire, la famille, l'entourage.

Fonction 02 Effectuer les actes délégués par l'infirmière responsable :

- ▶ réaliser certains soins/traitements,
- ▶ réaliser certaines surveillances,

en appliquant les principes prévus à la première fonction et en respectant les règles d'hygiène, d'asepsie, de sécurité, d'ergonomie.

Fonction 03 Assurer une communication appropriée :

- ▶ avec le résident, patient ou sa famille, son entourage ;
- ▶ avec les responsables hiérarchiques ;
- ▶ avec les autres membres de l'équipe ;

en appliquant les principes prévus à la première fonction.

Fonction 04 Organiser son travail.

Fonction 05 Participer au travail d'éducation à la santé en appliquant les principes prévus à la première fonction.

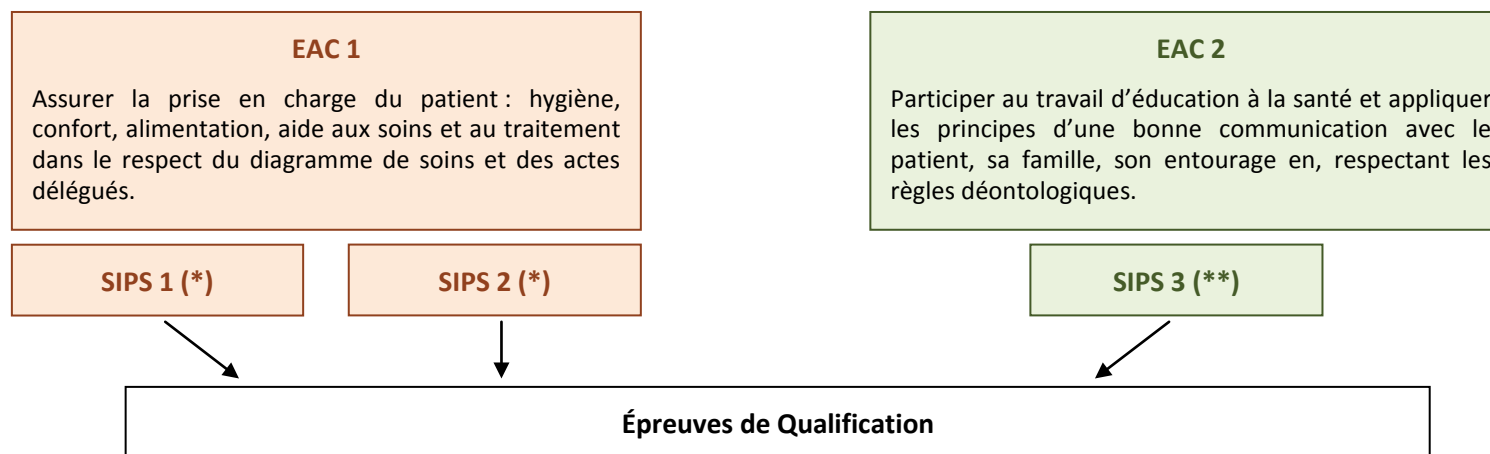
Fonction 06 Appliquer les principes déontologiques et éthiques et respecter le cadre légal.

Fonction 07 S'impliquer dans un processus de formation continue.

3.1 Proposition de découpage du profil AIDE SOIGNANT/AIDE SOIGNANTE

« Au sein d'une équipe structurée dans un établissement de soins, l'aide soignant/l'aide soignante :

- ⊕ adopte des attitudes personnelles et professionnelles adéquates,
 - ⊕ réalise les activités déléguées par l'infirmier/l'infirmière,
 - ⊕ participe à la prise en charge globale du patient,
 - ⊕ assure une relation et une communication appropriées,
- en respectant les règles professionnelles ».



(*) Les SIPS 1 et 2 seront réalisées dans des lieux ou services différents afin de couvrir l'ensemble des compétences de l'EAC 1.

(**) La SIPS 3 sera de préférence réalisée dans les centres de soins à domicile.

Ce découpage en 2 EAC est un exemple d'organisation parmi d'autres possibles. Il se réfère au découpage proposé par le secteur Services aux personnes.

Quelques précisions de vocabulaire

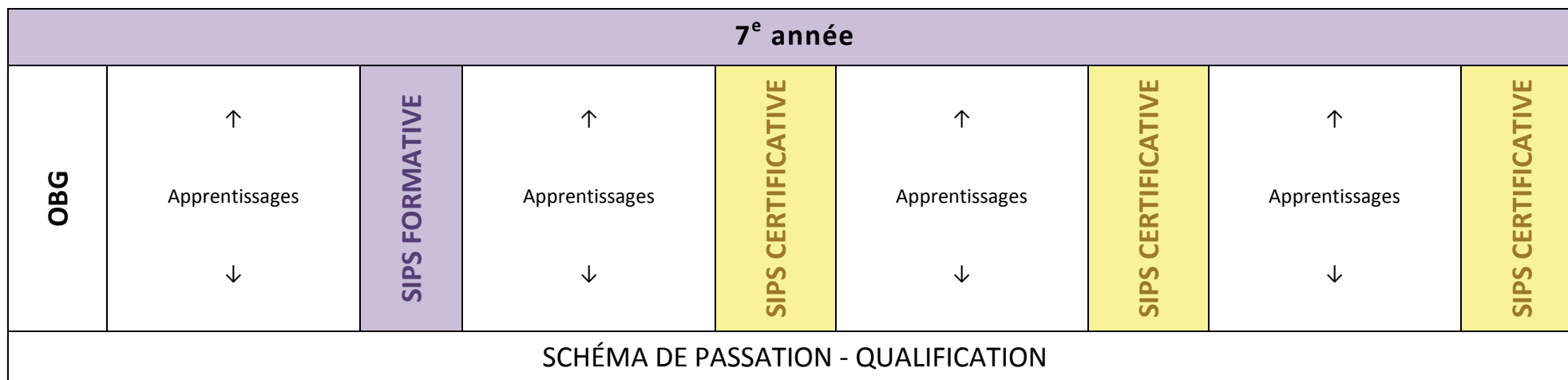
SIPS = Situation d'Intégration Professionnellement Significative.

Cette situation doit permettre à l'élève d'exercer un certain nombre de **compétences** du PF et donc de mobiliser des ressources disciplinaires en situation.

Elle appartient à un **EAC** : Ensemble Articulé de Compétences.

Elle permet de vérifier l'acquisition par les élèves des compétences du PF.

3.2 Exemple de planification des SIPS au D3 PQ Aide soignant/Aide soignante



Chaque équipe crée sa propre ligne du temps. Les réalités des écoles n'étant pas les mêmes, il convient donc d'éviter toute standardisation et d'avoir à l'esprit les données contextuelles, avant de procéder à un découpage.

Les épreuves certificatives visent les CM du profil qui sont à certifier. La passation des épreuves certificatives peut être complétée d'une justification et/ou d'une analyse réflexive fournie par l'élève sur base des acquis plus théoriques. Chaque équipe décide les modalités qui seront les siennes. Cependant, la seule vérification des savoirs de l'élève ne peut être considérée comme épreuve de qualification.

Pour construire des SIPS « équivalentes » dans un même EAC, la définition des invariants et des paramètres est une aide.

- ▶ Les **INVARIANTS** sont les éléments présents dans toutes les situations de la famille.
- ▶ Les **PARAMÈTRES** sont les éléments que l'on peut faire varier tout en mobilisant les mêmes compétences du profil.

3.3 L'évaluation des SIPS

Pour décider du degré de maîtrise des compétences par les élèves, on évalue les SIPS en utilisant des grilles comprenant des critères et des indicateurs.

Un critère : c'est la **qualité attendue** de la production/prestation de l'élève.

Les critères suggérés par le secteur SAP sont :

- ▶ **rigueur de la démarche** : ce critère porte l'attention sur le processus ;
- ▶ **adéquation de la production** : ce critère porte l'attention sur le résultat ;
- ▶ **pertinence des attitudes personnelles et professionnelles** : ce critère vérifie le respect des règles professionnelles.

Un indicateur : c'est le **signe observable** permettant de vérifier que le critère est respecté ; il précise le niveau de maîtrise à atteindre, il est adapté à la tâche, au contexte, aux consignes. Les indicateurs sont indépendants les uns des autres. La sélection d'indicateurs incontournables permet de déterminer les conditions de réussite.

L'évaluation à valeur certificative a pour but de « mesurer le degré de maîtrise des compétences qu'a atteint l'élève à travers la qualité de ses productions ou de ses prestations »¹.

L'évaluation formative fait partie intégrante de l'apprentissage qu'elle permet d'orienter et de réguler. Elle permet de poser sur les différentes productions de l'élève un regard analytique et diagnostique, tant sur la maîtrise des ressources (savoirs, savoir-faire et attitudes) que sur les stratégies d'apprentissage et de réalisation des tâches ainsi que sur la maîtrise des compétences. Elle constitue pour l'élève un entraînement².

3.4 Le portfolio

Afin de garder une trace du parcours de qualification de chaque élève et de pouvoir le présenter aux membres du jury, le portfolio est un outil qui se révèle intéressant. Il désigne la collection graduelle des certifications obtenues par l'élève au cours de sa scolarité. Il collecte les documents inhérents à chaque SIPS ainsi que les grilles d'évaluation qui consignent les résultats obtenus par l'élève. Ce document peut être enrichi des expériences pertinentes qui illustrent et documentent les acquis et les potentialités des élèves. Ce document suit l'élève en cas de changement d'établissement. Le portfolio est remis à l'élève au terme de sa scolarité.

¹ Extrait du document « Balises pour évaluer », <http://admin.segec.be/Documents/5507.pdf>.

² Extrait du document « Balises pour évaluer », <http://admin.segec.be/Documents/5507.pdf>.

3.5 Exemple d'épreuve de qualification du D3 PQ Aide soignant/Aide soignante

« Au sein d'une équipe structurée dans un établissement de soins, l'aide soignant/l'aide soignante :

- ⊕ adopte des attitudes personnelles et professionnelles adéquates,
 - ⊕ réalise les activités déléguées par l'infirmier/l'infirmière,
 - ⊕ participe à la prise en charge globale du patient,
 - ⊕ assure une relation et une communication appropriées,
- en respectant les règles professionnelles ».

EAC 1 : assurer la prise en charge du patient : hygiène, confort, alimentation, aide aux soins et au traitement dans le respect du diagramme de soins et des actes délégués.

Invariants et Paramètres

Invariants	Paramètres
<ul style="list-style-type: none"> ⊕ Démarche d'observation de l'AS. ⊕ Communication-relation. ⊕ Respect des règles professionnelles (respect des bénéficiaires, des règles de déontologie, hygiène, sécurité, environnement). ⊕ Réalisation de plusieurs tâches de natures différentes. ⊕ Institution. ⊕ Lieu de prestation. 	<ul style="list-style-type: none"> ⊕ Type de prestations. ⊕ Types de bénéficiaires. ⊕ Temps d'activité : différents moments de la journée. ⊕ Raison de l'aide : perte d'autonomie et/ou d'indépendance, besoins spécifiques sur les plans physique/psychologique/social, ... ⊕ Durée de la prestation.

Énoncé épreuve SIPS 1

CONTEXTE

Au cours de ton stage, dans le service de médecine, assurer la prise en charge globale de Madame X souffrant de démence et porteuse d'une sonde vésicale à demeure pour les soins d'hygiène et de confort dans le respect des consignes de l'infirmier/l'infirmière.

TÂCHE(S) OU PRODUCTION(S) ATTENDUE(S)

Réaliser la toilette et assurer la mise au fauteuil, donner le repas.

CONSIGNES PROFESSEURS

- ⊕ Un entretien avec la tutrice sera réalisé préalablement par le maître de stage afin de déterminer le degré de complexité (nature des actes à réaliser, type de patient avec pathologie et ou appareillages c-à-d s'assurer d'une situation ≠ d'une prise en charge « simple » telle que rencontrée en MR/MRS).
- ⊕ L'observation/évaluation par le maître de stage portera sur minimum 1 h durant de prestation de l'élève.

CONSIGNES POUR L'ÉLÈVE

- ⊕ La prise en charge tient compte de l'organisation du service et des différents plans de soins établis.
- ⊕ Le patient est une personne que tu connais.
- ⊕ Le délai de réalisation de la tâche est de 2 h 30.
- ⊕ À l'issue de la prestation, tu rédiges le tableau de « Démarche de soin de l'AS ».
- ⊕ Tu proposes ton auto-évaluation.

Si l'équipe estime qu'une défense de la prestation devant un jury peut faire l'objet d'une épreuve (*organisée le ... à ...h*), les tâches pour l'élève sont :

- ▶ bref exposé oral de la prestation ;
- ▶ justification des actions sur base des savoirs et savoir-faire acquis en lien avec les cours de nutrition, psychologie appliquée, technique des soins ;
- ▶ proposition justifiée de modifications à apporter à la prestation si elle était à refaire ;
- ▶ auto-évaluation.

Exemple de grille critériée

CRITÈRES	INDICATEURS ³	A	NA
Rigueur de la démarche	La collecte des données est complète.		
	Les besoins (physiologiques et psychosociaux) satisfaits et/ou perturbés, le degré d'autonomie et d'indépendance sont identifiés.		
	Le diagramme de soins est complété et communiqué à l'infirmier/l'infirmière.		
	Les informations transmises sont pertinentes et complètes.		
	Le matériel et les produits nécessaires sont identifiés et bien sélectionnés.		
Adéquation de la production	Toutes les étapes de préparation, réalisation des actes et rangement sont respectées.		
	Les techniques de soins sont adéquatement appliquées, les matériels et produits sont utilisés de manière appropriée (rationnelle).		
	Les techniques de soins/planification sont modifiées si nécessaire.		
	Les résultats obtenus à l'issue des actes d'aide et de soin correspondent aux résultats attendus.		
	Les délais de prestation sont respectés.		
	Le bien-être du patient est constamment assuré.		
	L'autonomie du patient est respectée et stimulée.		
	Les documents du service sont adéquatement complétés.		
Pertinence des attitudes personnelles et professionnelles	Règles professionnelles		
	Les règles professionnelles sont respectées.		
	Les règles spécifiques et déontologiques à l'institution sont respectées.		
	Communication-relation		
	La terminologie est correctement utilisée.		
	Les modes de communication sont adaptés (dossier/carnet de liaison/ compte-rendu oral à la tutrice, ...).		
	Les règles de politesse, tact et courtoisie sont respectées.		
	L'écoute active est pratiquée.		
	Le patient est respecté en tant que personne dans la communication verbale et non verbale.		
	Le comportement est adapté à la situation.		
	Auto-évaluation		
	Des propositions de remédiation/d'amélioration pertinentes sont formulées et justifiées.		

³ Les indicateurs seront contextualisés et adaptés en fonction des besoins spécifiques des bénéficiaires. L'équipe sélectionnera les indicateurs incontournables qui détermineront les conditions de réussite de l'épreuve.